



ARCHIVES

## COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

**Communiqué**

non officiel

pour publication immédiate

N° 90/13

Le 24 juillet 1990

Incident aérien du 3 juillet 1988  
(République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Dans le délai fixé au 24 juillet 1990 par une ordonnance prise par le Président de la Cour le 12 juin 1990, la République islamique d'Iran a déposé son mémoire en l'affaire de l'Incident aérien du 3 juillet 1988 (République islamique d'Iran c. Etats-Unis d'Amérique).

La date d'expiration du délai pour le dépôt du contre-mémoire des Etats-Unis d'Amérique a été fixée au 4 mars 1991 par la même ordonnance.